

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FENOUILLET

SEANCE DU : 25 JANVIER 2018 – 19h30

Ordre du jour :

- 1) Compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal,
- 2) Compte rendu des décisions,
- 3) SDEHG – Rénovation EP rue du 19 mars 1962,
- 4) SDEHG – Rénovation EP et effacement réseau avenue des Sports et rue de la Laque,
- 5) Projet serre municipale : validation APD et demande de financement,
- 6) Débat d'Orientation Budgétaire 2018.

SEANCE du 25 JANVIER 2018

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 29
- En exercice : 29
- Présents : 17
- Procuration(s) : 05
- Absent(s) : 07

Convocation :

- Date d'envoi : 19/01/18
- Date de publication : 19/01/18

Acte rendu exécutoire :

- Date de publication : 29/01/18
- Date de transmission au contrôle de légalité : 29/01/18

L'an 2018 et le vingt cinq janvier à 19H30, le Conseil Municipal de la commune de FENOUILLET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles BROQUERE, Maire, qui a ouvert la séance. La séance a été publique.

Présents : Mesdames et Messieurs G. BROQUERE, H. RUFU, T. BELLIDENT, A. KOT, B. TROUVE, A. PONTCANAL, F. VERDELET, S. VASNER, H. HEDIDAR, JP. PRADIE, Y. ALAJARIN, S. HEDIDAR, V. BROQUERE, E. DUPUY, R. AZZAKHNINI, M. ROUMIGUIER, C. VIDAL

Absent(s) ayant donné procuration :

Monsieur A. PARAIRE a donné procuration à Monsieur H. RUFU
Madame V. RIBEIRO a donné procuration à Monsieur T. BELLIDENT
Madame J. TEYRET a donné procuration à Monsieur B. TROUVE
Madame S. DETROIT a donné procuration à Madame A. PONTCANAL
Monsieur S. BLANCHET a donné procuration à Monsieur F. VERDELET

Absent(s):

Mesdames S. CHARDY, C. MARCOS, C. GISCARD, S. COMBALIER et Messieurs T. DUHAMEL, M. COMBE, P. MONTICELLI

Secrétaire :

Madame Elisabeth DUPUY a été nommée secrétaire de séance.

1) OBJET DE LA DELIBERATION n° 2018-S1-01 : COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2017.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte rendu de la séance du 15/12/2017.

Résultat du vote :

Pour : UNANIMITE

Contre :

Abstentions :

Non participation au vote :

2) OBJET DE LA DELIBERATION n° 2018-S1-02 : COMPTE RENDU DES DECISIONS

En vertu de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a signé les marchés suivants :

INTITULE	LOTS / TRANCHES	ATTRIBUTAIRE	MONTANT ANNUEL H.T.	DATE DE SIGNATURE
MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE DE + 4 000 € HT ET/OU AVENANTS ISSUS DE MARCHES SUPERIEURS A 4 000 € HT				
Contrat prestations informatiques	Lot unique	HEXAWIN	16 800.00 €	27/11/2017
Acquisition et mise en place d'une porte souple automatique à enroulement CC	Lot unique	DJ STORES	4 795.71 €	20/12/2017
Orchestre Olympia pour le 31/12/2017	Contrat	OLYMPIA	9 100.00 €	01/12/2017

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

3) OBJET DE LA DELIBERATION n° 2018-S1-03 : SDEHG - RENOVATION EP RUE DU 19 MARS 1962

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 16 octobre dernier concernant la rénovation de l'éclairage rue du 19 mars 1962, le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération suivante (11AS180) :

- Dépose des 23 lanternes vétustes existantes.
- Création d'environ 550 mètres de réseau souterrain d'éclairage public en conducteur U1000RO2V.
- Fourniture et pose de 23 ensembles éclairage public composés chacun d'un mât cylindro-conique d'une hauteur de 6 mètres supportant une lanterne de type 'routière' équipée de lampe LED 45 W avec driver bi puissance.

- Alimentation depuis l'armoire de commande issu du poste PAQ "ALBAREDE"

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/>	TVA (récupérée par le SDEHG)	18 405€
<input type="checkbox"/>	Part SDEHG	74 800€
<input type="checkbox"/>	Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	23 670€
Total		116 875€

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'Avant Projet Sommaire
- **S'ENGAGE** à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus

Résultat du vote :

Pour : UNANIMITE
Contre :
Abstentions :
Non participation au vote :

4) OBJET DE LA DELIBERATION n° 2018-S1-04 : SDEHG – RENOVATION EP ET EFFACEMENT RESEAU AVENUE DES SPORTS ET RUE DE LA LAQUE

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 21 avril 2016 concernant l'effacement des réseaux basse tension, éclairage public et France Télécom avenue des Sports et rue de Laque, le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de cette opération (11AS119/120/190) :

Basse Tension

- Dépose d'environ 350 mètres de réseau basse tension aérien sur l'avenue des Sports et rue de la Laque.
- Construction de 350 mètres de réseau basse tension souterrain en câble HN 3x150+70 mm² avec reprise des branchements existants (y compris en parties privative jusqu'à la pénétration en pied de façade du bâti).

Eclairage Public

- Dépose de 9 lanternes sur poteaux béton.
- Pose de 11 ensembles d'éclairage public composés de mâts cylindro-coniques, hauteur 6 mètres et lanternes de type "routière" équipées de lampes 45 Watts LED équipées de driver bi-puissance.
- Remplacement de la commande d'éclairage public vétuste et mise en place d'une horloge astronomique.

France Télécom

- Ouverture d'une tranchée en commun avec les réseaux électrique ou propre au réseau de télécommunication.
- Pose des tubes PVC et chambres de tirage fournis par ORANGE.
- Tests et vérification suivant réglementation ORANGE.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune **pour la partie électricité et éclairage** se calculerait comme suit :

•	TVA (récupérée par le SDEHG)	26 279€
•	Part SDEHG	105 600€
•	Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	33 121€
Total		165 000€

Ces travaux seraient réalisés concomitamment avec l'effacement des réseaux de télécommunication. La part restant à la charge de la commune pour la partie télécommunication est de 41 250€. Le détail est précisé dans la convention jointe en annexe, à conclure entre le SDEHG, Orange et la commune.

Le SDEHG demande à la commune de valider l'Avant Projet Sommaire réalisé et de s'engager sur la participation financière.

Une fois les études et plannings des différents maîtres d'ouvrages arrêtés, l'opération sera soumise au bureau du SDEHG pour inscription au programme d'effacement de réseaux.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'Avant Projet Sommaire présenté.
- **S'ENGAGE** à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus pour la partie électricité et éclairage.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec le SDEHG et Orange pour la partie relative au réseau de télécommunication et s'engage à verser au SDEHG une contribution correspondante.
- **SOLLICITE** l'aide du Département pour la partie relative au réseau télécommunication.

Résultat du vote :

Pour : UNANIMITE
Contre :
Abstentions :
Non participation au vote :

5) OBJET DE LA DELIBERATION n° 2018-S1-05 : PROJET SERRE MUNICIPALE - VALIDATION APD ET DEMANDE DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 29 juin 2017 relative à la présentation du projet de construction d'une serre municipale et de ses annexes sur des parcelles agricoles et naturelles propriétés de la Commune et situées sur la zone des Millières.

Il rappelle que ce projet s'étend sur 3.5 hectares avec des cultures sous serre et en plein champ. La production de légumes et, dans une moindre mesure, de fruits sera destinée en priorité à alimenter les besoins de la restauration municipale.

A terme cette production pourra permettre également :

- de fournir les commerces et les restaurations de la commune qui le souhaitent
- de proposer des paniers de saison aux Fenouilletains
- de créer un espace éducatif au sein de la serre pour les écoles

Parallèlement, une procédure de certification BIO a été demandée auprès de l'organisme ECOCERT. La commune a obtenu de cet organisme une autorisation en mai 2017 ce qui lui permettra, après une période de 2 ans sans utilisation de produits chimiques, de bénéficier du label BIO.

Dans le cadre de ce projet, une consultation pour un marché de maîtrise d'œuvre a été lancée et l'offre du groupement PHYSALID, mandataire du groupement, a été retenue pour un montant de 34 125.00 € HT.

Monsieur le Maire présente l'avant-projet sommaire et l'avant-projet définitif de cette opération :

- module de serre de culture composé de 8 chapelles pour une surface totale de 5 260 m²
- dispositif permettant l'ouverture totale des 4 côtés et structure recouverte par un film plastique clair translucide
- équipement de systèmes d'aspersion pendulaires pour l'arrosage
- aménagement d'un bassin compartimenté en partie basse de la parcelle pour récolter les eaux de drainage des serres et les eaux de pluies
- système de pompage pour assurer l'arrosage automatisé des cultures intérieures et extérieures
- aménagement d'une plate-forme technique

L'estimation du projet s'élève à

- 348 273 € pour la structure (dont terrassement, réseau, système d'irrigation et bâtiment)
- 150 000 € pour les aménagements et acquisition de matériel

Enfin, Monsieur le Maire informe l'assemblée que :

- des études de sols ont été réalisées dans le cadre de ce projet,
- qu'une demande de permis de construire a été déposée le 02 janvier 2018,
- que ce projet a été retenu dans la programmation départementale 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avant-projet sommaire et l'avant-projet définitif tels que présentés ainsi que l'estimation
- **DEMANDE** à bénéficier de l'aide financière afin d'obtenir une subvention au meilleur taux auprès du Conseil Départemental, de l'ADEME, de la Région Occitanie, de l'Europe et d'autres partenaires institutionnels

Résultat du vote :

Pour : UNANIMITE
Contre :
Abstentions :
Non participation au vote :

6) OBJET DE LA DELIBERATION n° 2018-S1-06 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

Monsieur le Maire rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire représente une étape substantielle de la procédure budgétaire.

En effet cette étape permet :

- d'informer l'ensemble des élus sur la situation économique et financière de leur commune afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif,
- de débattre sur les différents projets dans lesquels va s'engager la collectivité.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une procédure obligatoire en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales (article L2312-1, L4311-1 et L5211-26), informe des orientations budgétaires pour 2017 et invite le Conseil Municipal à débattre sur ces orientations.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire ouvre le débat sur :

- le bilan de la gestion de la période 2014-2017,
- les éléments de contexte budgétaire nationaux et métropolitains,
- les résultats provisoires de l'exercice 2017,
- les perspectives 2018 en fonctionnement et en investissement,
- le projet de budget 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** de la tenue du débat et des éléments transmis lors de ce débat.

Résultat du vote :

Pour : UNANIMITE

Contre :

Abstentions :

Non participation au vote :

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance a été déclarée close.

La secrétaire de Direction a présenté à la signature des membres présents le compte rendu de la séance et le registre des délibérations.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé les membres présents.

Délibérations n° 2018/S1/01 à 2018/S1/06.

G. BROQUERE	H. RUFU	T. BELLIDENT	A. KOT	B. TROUVE
A. PONTCANAL	F. VERDELET	S. VASNER	H. HEDIDAR	JP. PRADIE
Y. ALAJARIN	A. PARAIRE procuration	S. HEDIDAR	V. RIBEIRO procuration	V. BROQUERE
J. TEYRET procuration	S. DETROIT procuration	S. BLANCHET procuration	E. DUPUY	R. AZZAKHNINI
M. ROUMIGUIER	C. VIDAL	S. CHARDY absente	C. MARCOS absente	T. DUHAMEL absent
C. GISCARD absente	M. COMBE absent	S. COMBALIER absente	P. MONTICELLI absent	

